

Compte rendu du Conseil d'établissement du 8 avril 2014

Début du conseil à 17h30

Liste des présents :

Administration : M. Sauzet, M. Marchand, M. Salama, M. Houdoin, M. Jublot

Personnels : M. El Khalki, M. Hermoso, Mme Simon-Matsui, Mme Pichard, M. Schmitlin, M. Séguéla

Parents d'élèves : M. Brancourt, M. Peyron, Mme Rigaudy, Mme Simon-Oikawa

Elèves : Melle Blondy

Invités : M. Wacziarg (représentant de M. Aicardi)

Sont excusés : M. Peyroles, M. Baudin, Mme Droszewski, M Pothier, M. Consigny, M. Deleens, M. Nizet et M. Delmas.

Désignation des secrétaires de séance : M Frédéric Marchand, proviseur adjoint en tant que secrétaire et M. HERMOSO, secrétaire adjoint.

1) Adoption de l'ordre du jour

VOTE adoption de l'ordre du jour

Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 0

2) Adoption du PV de la dernière réunion

Les représentants des personnels du second degré nous ont fait parvenir quelques compléments qui n'appellent pas de remarque particulière.

VOTE adoption du PV de la dernière réunion intégrant ces modifications

Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 0

Il est approuvé à l'unanimité des présents

3) Synthèses du conseil d'administration de la fondation, du conseil d'école et du conseil du second degré

- présentées par le DAF, secrétaire général de la fondation, le directeur du primaire et le proviseur adjoint.

- **Conseil d'administration**

A l'occasion du premier conseil d'administration de la nouvelle mandature (2014-2017), les administrateurs ont été présentés formellement comme dans le cadre statutaire.

Nous avons examiné les voyages scolaires (4 classes découvertes à Yamanashi, deux voyages dans le cadre de projets de zone, Rugby à Singapour, Théâtre à Shanghai, l'échange de la classe européenne avec Singapour et un voyage des terminales à Hiroshima)

Ce conseil avait pour objet principal l'adoption du budget 2014-2015. Ce budget a été construit sur la base des grandes orientations adoptées au C.A.d'Octobre 2013. Avec la montée des effectifs et l'augmentation antérieure du tarif des droits de scolarité de 2013 (+3%), le lycée peut présenter un budget en équilibre dès 2014 sans augmenter les frais de scolarité pour la rentrée prochaine. La Conférence d'Orientation Stratégique organisée lors de la mission AEFE d'avril 2013 prévoyait le retour à l'équilibre en 2015 et le plan de restructuration établi avec l'ambassade le prévoyait seulement pour 2017. La direction de l'établissement fait une prévision d'environ 1000 élèves pour la rentrée 2014.

- **Conseil d'école**

Nous avons fait le bilan du retour du questionnaire préalable au nouveau projet d'établissement et présenté les 4 axes envisagés. Nous avons aussi présenté les différents projets qui témoignent une fois encore de la richesse et de la diversité de nos actions (lecture, mathématiques, inter-cycles, inter-degrés, etc...)

- **Conseil du second degré**

Le conseil du second degré a essentiellement porté sur la présentation du projet d'établissement 2014-2017, notamment sur la rénovation du projet langue qui se verra complété par une section orientale dès la 4^{ème} (rentrée 2015 si accord de l'AEFE) et d'une section internationale de langue anglaise (rentrée 2017). La seconde question traitée présentait le calendrier des examens à venir et l'impact sur l'organisation de la vie de l'établissement.

4) Présentation de l'architecture du projet d'établissement 2014-2017

- La structure de notre nouveau projet d'établissement, organisée en 4 axes et 4 sous-axes, a été construite à l'occasion des travaux conduits en conseil des maîtres, conseil pédagogique et comité de pilotage, en prenant en compte les résultats de la large enquête lancée en direction des différentes composantes de notre communauté scolaire à la veille des vacances de Noël. (*cf. note de présentation*)

Notre nouveau P.E intègre un volet Langues, fruit de la réflexion engagée ces dernières années, du travail des équipes pédagogiques Langues et de la synthèse réalisée en comité de pilotage.

Il s'agit d'un parcours cohérent et symétrique de la maternelle au lycée qui s'inscrit dans le cadre de l'esprit de la circulaire Langues de l'AEFE.

Il prévoit notamment :

- l'introduction d'une Section Internationale Anglais prolongement des classes bilingues du 1^{er} degré (ouverture rentrée 2017).
- l'ouverture d'une section langue orientale (ouverture rentrée 2015) prolongement du parcours LV2 bis.
- ainsi que la transformation des classes bilingues niveau CM1/CM2 en section et non plus en filière.

M. le proviseur rappelle que le projet d'établissement des établissements du réseau AEFE est naturellement la déclinaison locale du projet pédagogique de l'AEFE qui lui-même intègre les objectifs fixés par le Ministère de l'éducation Nationale, notamment dans le cadre de la nouvelle « loi pour la refondation de l'école ».

Il indique que les travaux engagés actuellement par les représentants de l'ensemble des acteurs et partenaires de notre réseau dans le cadre de la préparation du nouveau Plan d'Orientation Stratégique (POS) de l'AEFE mettent d'ores et déjà l'accent sur plusieurs orientations clés qui sont pleinement en résonnance avec les thèmes retenus comme axes pour notre nouveau PE :

- Réaffirmer la primauté du français dans l'enseignement, « *langue de préférence* » des élèves français et « *langue personnelle adoptive* » des jeunes étrangers.

- Valoriser la singularité du projet éducatif, les lycées français étant « *des établissements français ouverts à l'international et non pas des établissements internationaux à coloration française* ».
- Consolider la mixité culturelle des établissements, « *des écoles d'égalité, de fraternité, et pas seulement des écoles de liberté* » en lesquelles « *pouvait se reconnaître la République, parce qu'elle y retrouve ses valeurs fondatrices* ».

Comme l'indique la Directrice générale de la mondialisation, il s'agit de « *contribuer à l'attractivité de la marque France* » dans le cadre du « Plan d'actions en faveur de l'enseignement français à l'étranger ».

Notre projet d'établissement complet sera présenté lors du dernier CE de l'année scolaire avant d'être transmis à l'Agence.

Échanges :

Madame la Présidente de la FLT s'interroge sur plusieurs points :

- Une réunion sera-t-elle prévue afin de discuter du passage de la filière à la section dans les classes bilingue du primaire. Il lui est répondu qu'une réunion sera programmée au retour de la Golden Week.
- Sera-t-il possible d'avoir une version de ce projet d'établissement avant le vote, pour étude préalable ? Les documents seront envoyés en même temps que la convocation.

La notion de coopération dans le réseau appelle une question sur les transmissions d'informations sur les événements culturels ou accueil de personnalités organisés sur Tokyo, par l'institut notamment. Le professeur fait état de transmission tardive des informations. Monsieur le proviseur signale que les informations sont quasiment transmises en temps réel. Un professeur signale plusieurs sources possibles, via les sites officiels ou se trouvent les programmes (MFJ par exemple), via des réunions hebdomadaires à l'ambassade ou des courriers de programmation qui seraient disponibles. M. Le proviseur renouvelle ses vœux de partenariat avec l'Institut, en travaillant le plus en amont possible et s'associe à l'idée d'une réunion annuelle organisée en collaboration avec le responsable de la programmation de l'IFJ, comme cela se faisait auparavant selon l'un des représentants des parents d'élèves. Tout le monde s'accorde à penser qu'il est souhaitable d'adopter une démarche prospective.

5) Carte des emplois

Les demandes transmises à l'AEFE à la suite de notre conseil d'établissement du 7 octobre (3 postes = 2 RE2 et RE1) ont été satisfaites à 100 %, le Comité Technique du 05.03.2014 ayant tout récemment validé l'ouverture d'un 3ème poste de résident (RE2 mathématiques) après les deux postes obtenus en décembre. Nous sommes très satisfaits de ces créations.

Les postes concernés ont été pourvus lors de la CCPL du 18 mars.

Échange :

- Le coordonnateur OIB se félicite de l'ouverture du poste en philosophie, soutenue par la motion votée en 2013, remerciant en particulier les représentants de parents d'élèves, les représentants élus et les élèves pour leur soutien. Monsieur le proviseur se félicite de cette ouverture également, dont la demande initiale avait été votée à l'unanimité du conseil d'établissement en octobre 2012.
- Madame la présidente de la FLT s'interroge sur le changement que ce nouveau statut impliquera par rapport à l'activité du professeur en question, exerçant également les activités de PRIO. Monsieur le proviseur répond que le statut d'un enseignant et son service sont deux choses distinctes.

6) Calendrier scolaire : rectificatif

M le proviseur indique que lors du CE du 28 novembre dernier a été présenté et adopté le projet de calendrier 2014-2015.

Ce projet a été transmis à l'Inspectrice en résidence à Pékin qui a émis des réserves concernant le nombre de semaines de classe, tout en notant que nous respectons bien les textes sur l'ensemble des autres critères (dates de rentrée et de sortie ; journées de prérentrée ; durée hebdomadaire du temps de classe ; durée de la journée de classe pour le 1er degré ; volume horaire annuel).

Ces réserves ont été à l'origine de longs échanges avec l'intéressée qui a finalement émis un avis de principe favorable à une version amendée de notre calendrier intégrant 35 semaines de classe tout en notant que pour 2015-2016 il devra intégrer 36 semaines. C'est cette version qui a été adressée aux membres du CE.

VOTE *adoption de la version amendée du calendrier scolaire*

Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 0

Il est adopté à l'unanimité des présents

7) Questions diverses

➤ Questions des parents d'élèves

1°) Au niveau du primaire, la direction et l'équipe enseignante ont-elles envisagé des mesures, jugées urgentes par les parents, pour répondre aux problèmes liés à l'enseignement du japonais langue étrangère ?

La gestion des différences de compétences en JLE est en effet difficile et passe par la différenciation. Les équipes enseignantes y travaillent.

Un représentant des parents, membre de la FLT remarque que trois agrégés de japonais vivent sur Tokyo, et évoque la possibilité d'une coordination des langues comme le poste existait par le passé (Conseiller pédagogique expatrié). Monsieur le proviseur souligne que M. Asakura avait un temps assuré la coordination du japonais primaire/secondaire, ce type de coordination restant possible dans l'avenir.

Sur l'idée d'un poste supplémentaire (EMCP éventuel) Monsieur le proviseur adjoint signale que les postes de professeurs de japonais sont occupés à plein temps et que l'arrivée d'un nouveau collègue – agrégé ou non- implique le départ d'un professeur en poste, ce qui n'est pas prévu à ce jour.

2°) Quel est le taux de remplacement des professeurs dont les absences sont prévues à l'avance (stages pédagogiques et voyages de classes ou autres) ?

Au primaire : 100% des absences remplacées.

Au secondaire : Actuellement, les professeurs remplacent au maximum les cours des classes à examen. Ces remplacements pendant les formations ne sont pas prévus par les textes à la différence du primaire. Nous ne faisons pas de statistiques sur ces remplacements.

3°) Concernant ces mêmes absences prévues à l'avance, certains professeurs s'arrangent pour que leurs classes ne soient pas laissées sans cours (par exemple, programmation d'un devoir surveillé par la vie scolaire, travail sur documents, etc.). Cette organisation ne pourrait elle pas être systématiquement mise en place pour tous ?

Cette mise en place demande un personnel très important en vie scolaire qui ne nous est pas toujours possible d'affecter à ces tâches. En effet les stages des personnels se déroulent sur une période très concentrée (janvier - février) et toutes ces absences ne peuvent être couvertes. Pour autant, un certain nombre de professeurs utilisent d'ores et déjà spontanément les créneaux libérés pour récupérer leurs heures non assurées ; de surcroît certains collègues rattrapent ou avancent les cours prévoyant en amont leurs absences.

4°) Un portfolio européen des langues va être mis en place au primaire (à la rentrée 2015). Pouvez-vous nous confirmer sa mise en place au secondaire également ?

Le portfolio européen des langues n'est pas prévu pour le niveau secondaire à ce jour. Nous ferons un premier bilan à l'issue de sa mise en place en primaire.

5°) Quel est l'avancement des travaux de la piscine ?

Le dossier de permis de construire temporaire pour la couverture piscine a été très lourd à mettre en place. Les récents épisodes neigeux ont renforcé les contrôles sur les structures de ce type. Le dossier a finalement été déposé le vendredi 4 avril 2014. Ce dossier fait l'objet d'un suivi permanent de la part du service intendance. Nous relançons constamment Desjoyaux pour l'avancée de ce projet. Les travaux auront probablement lieu aux vacances d'été. Les différents frais complémentaires et l'augmentation des tarifs des matériaux seront intégralement pris en charge par Desjoyaux.

6°) Peut-on avoir un point sur la fête du lycée qui, pour la première fois, va être couplée primaire-secondaire ? Est-ce qu'il y a un coordinateur ?

Un rétro-planning a été élaboré. MM . Houdoin et Jublot coordonnent le projet et feront appel aux parents pour préparer cette fête qui aura lieu le 31 mai prochain. A l'initiative des parents d'élèves une tombola sera organisée.

➤ **Questions des personnels**

1°) Quel est le bilan des questionnaires adressés aux personnels concernant la formation aux premiers secours ? (nombre de personnels intéressés -recyclage, brevet initial-, période de formation, lieu de formation, langue...)

51 personnes ont répondu à l'enquête. 68% de ces personnels ont suivi une formation aux premiers secours. Cette formation date d'il y a plus de 2 ans pour 97% d'entre eux. Sur ces 34 personnels, 13 ont un diplôme français, 12 n'ont pas de diplôme, 6 ont un diplôme international et 3 ont un diplôme japonais.

Les 32% qui n'ont pas suivi de formation souhaitent en suivre une à 60%

Au total, 32 personnes sont intéressées par une formation initiale et 25 sont intéressées par une formation type recyclage.

Une première session de formation aura lieu pendant les vacances de printemps du 30 avril au 1er mai 2014.

Un représentant des personnels demande si la direction de l'établissement possède une liste des personnels à jour de leur formation en premier secours. M. Le Directeur Administratif et Financier répond par la négative. Le représentant ajoute qu'à sa connaissance aucun autre personnel de l'établissement n'est à jour de la formation *Prévention et secours civiques de niveau 1* (PSC1), infirmière comprise. M. le proviseur précise que cela sera chose faite puisque le personnel en question part en formation à la rentrée des vacances de la Golden Week.

2°) Au dernier Conseil d'Établissement, l'administration devait organiser une réunion afin que soit étudié un élargissement de la Commission Locale de Sécurité pour s'adapter au format de la Commission Hygiène et Sécurité. Qu'en est-il ?

Il n'est pas possible d'intégrer les problématiques de sécurité au sein de la commission hygiène de l'établissement. L'inspecteur du travail nous a précisé que cette dernière ne devait pas se concentrer que sur les problématiques des personnels.

Cependant, des réunions autour de la thématique de la sécurité ont déjà été organisées. Ainsi en décembre dernier, une réunion regroupant des personnels administratifs et de direction a abordé la question de la sécurité pendant les permanences, les activités périscolaires ou encore pendant le temps du transport scolaire. Un représentant des personnels regrette qu'aucun compte rendu de cette réunion n'ait été diffusé aux personnels, pas même à ceux ayant participé à la dite réunion et signale que l'engagement pris lors de cette réunion de former plusieurs personnes à l'utilisation des « iridium » en participant aux exercices cordonnés par l'ambassade n'a pas encore été tenu. Nous avons par ailleurs souhaité, comme suite à la demande de certains collègues, mettre en place un groupe de travail autour de la sécurité en dehors des cours. A ce jour un seul collègue a répondu à l'invitation.

Il est néanmoins envisageable de réunir une commission hygiène et sécurité cette présente année scolaire. La programmation devra en être étudiée ultérieurement ; celle-ci pourrait être trimestrielle.

Ces différentes réunions pourront donner lieu à des comptes-rendus.

3°) Serait-il possible de mettre en place, comme dans les EPLE, le registre de santé et de sécurité au travail, et le rendre accessible aux personnels ? (Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention médicale dans la fonction publique)

Il est possible de mettre en place un document partagé reprenant les éléments des fiches d'observation permettant aux personnels de signaler les risques et dysfonctionnements constatés. Ce document sera mis en place sous format numérique.

4°) Nous observons de plus d'enfants qui possèdent des difficultés préoccupantes en français, et ce, dans de nombreux niveaux de collège. Ces difficultés sont déjà existantes en 6ème, et ne permettent pas aux élèves concernés un apprentissage correct dans toutes les disciplines. Serait-il possible d'envisager un emploi à temps partiel pour un enseignement en FLS ou en FLE, à raison de plusieurs heures par semaine, pour les élèves concernés du niveau 6ème ? Pour les élèves concernés dans les autres niveaux ?

Une réunion de travail aura eu lieu très prochainement afin d'étudier la mise en place d'une nouvelle organisation autour de l'Accompagnement Personnalisé en 6ème, qui pourrait être organisé sous forme d'ateliers et intégrer des heures d'aides en groupes réduits. Des heures des FLE sont mises en place pour deux élèves en grande difficulté

par des membres de la vie scolaire, diplômés en FLE. Nous étudions la possibilité de poursuivre en ce sens.

Le coordonnateur OIB note une arrivée du primaire d'élèves en grandes difficultés (et non d'élèves extérieurs au lycée) qui se trouvent en 6^{ème} en situation de décrochage scolaire.

Monsieur le directeur rappelle qu'il ne faut pas confondre les difficultés cognitives (gérées par les professeurs du RAZED en France) et les difficultés liées à la langue. Le concernant il recense 10 élèves concernés par un Programme Personnalisé de réussite Educative ; 10 élèves sur 500, ce qui reste un nombre assez peu élevé et donc peu significatif par rapport à la situation en France.

5°) Certains élèves intègrent le système français en primaire ou au collège, après plusieurs années dans d'autres systèmes scolaires, et avec une connaissance très limitée de la langue française, voire une connaissance quasi inexistante. Ce critère est-il pris en compte dans les textes de référence sur l'obligation de scolarisation dans le système français? Pourrions-nous avoir connaissance de ces textes ?

“Article L. 452-1

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé des affaires étrangères et du ministre chargé de la coopération.

Article L. 452-2

L'agence a pour objet :

- **1° D'assurer, en faveur des enfants français établis hors de France, les missions de service public relatives à l'éducation ”**
- **La scolarisation est obligatoire jusqu'aux 16 ans révolus de l'enfant.**

6°) La politique d'accueil des nouveaux personnels de l'établissement propose de nous envoyer à chaque fois qu'un stagiaire ou un personnel intègre le Lycée, un mail nous annonçant sa venue.

Cette démarche d'accueil favorise l'intégration de ce nouvel adulte au sein de l'établissement et est appréciée de tous.

Cependant, et si le personnel concerné en est d'accord, serait-il possible de nous envoyer en même temps que le mail d'accueil sa photo ?

Pourquoi pas lorsque le personnel est en effet d'accord.

7°) Compte tenu des besoins au CDI, il a été convenu que le personnel de vie scolaire assistant la documentaliste cette année devrait voir son temps de présence au CDI passer à un minimum de 10h par semaine dès la rentrée de septembre 2014. Le service de vie scolaire sera-t-il complété en conséquence ?

L'augmentation de l'horaire d'intervention des personnels Vie scolaire au CDI devrait pouvoir se faire sans modification de l'effectif de l'équipe mais avec les majorations horaires nécessaires. Le recrutement d'un mi-temps documentaliste sera étudié lorsque les conditions budgétaires de l'établissement le permettront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H.